

Ainsi, les droits personnels doivent être protégés et amplifiés au Parlement et devant les tribunaux, tant pour les particuliers que pour les groupes. Tout Canadien possède le droit de n'être gouverné que par les lois adoptées au Parlement, et un droit concomitant d'appel auprès d'un organisme de composition et de juridiction connues. Je me demande si le fonctionnaire récemment congédié du bureau de poste de Vancouver jouit des pleins droits de la citoyenneté s'il est suivi mais non traduit devant les tribunaux.

Pour que la politique de progrès national et un État démocratique vigoureux puissent procurer à tous des avantages équitables et accrus, il faudrait un programme de progrès sur le plan humain. J'attends beaucoup de la création du régime d'assistance publique du Canada, projet destiné à uniformiser les diverses mesures de sécurité sociale, élaborées ces dernières années de façon fort disparate.

Les divers programmes d'assistance sociale devraient se fonder, un de ces jours, sur un régime de cotisations globales devant comprendre les personnes âgées, les chômeurs, les malades et les blessés ou les infirmes. Il faudrait qu'un régime de ce genre sauvegarde les pouvoirs des individus, du foyer, des groupes bénévoles et des gouvernements locaux. On doit intégrer dans ces programmes des incitations propres à stimuler la fierté des individus de façon à les encourager à participer à une société autonome. Notre régime de sécurité sociale comporte encore un grand nombre de lacunes et j'espère avoir une autre occasion de m'étendre longuement sur ces sujets.

Je voudrais évoquer un groupe de personnes dont il n'est jamais question au cours de nos délibérations sur l'amélioration des objectifs humains, notamment, les fonctionnaires retraités. Je m'associe à l'honorable député de Carleton (M. Bell) et aux autres députés qui ont déjà manifesté leur inquiétude au sujet de ces retraités qui vivent d'un revenu fixe, malgré la hausse inflationniste du coût de la vie, et qui semblent avoir été oubliés du gouvernement. J'espère que certaines mesures pourront être mises en œuvre, au cours de la présente session, afin d'apporter une aide quelconque à ce groupe de citoyens. (*Applaudissements*)

J'éprouve quelque encouragement à la lecture de certaines mesures annoncées dans le discours du trône et je voudrais dire quelques mots de l'une d'entre elles, soit l'instruction. Je me réjouis de l'importance accordée à l'instruction dans le discours du trône. J'ai lu le rapport de la Commission Bladen sur le financement de l'enseignement supérieur; il renferme des données statistiques tout à fait

saisissantes. On y dit que les calculs, qui se font aujourd'hui en millions de dollars, représenteront des milliards de dollars dans une dizaine d'années. La raison en est bien simple. En 1950, un élève sur douze, dans les écoles primaires, parvenait à la première année universitaire. En 1964, la proportion en était rendue à six et elle augmente toujours. C'est magnifique.

L'importance du développement intégral des facultés intellectuelles des Canadiens est généralement reconnue de nos jours. Cet état d'esprit vient du souci d'assurer l'expansion économique et du lien clairement perçu entre cette expansion et le nombre de gens d'intelligence supérieure, d'instruction et de formation poussées. Je dois signaler néanmoins, à l'instar de la Commission Bladen, que toute forme d'éducation ne vise pas simplement à l'apport d'instruments de production, mais au développement intégral de la personne humaine.

Selon moi, même si le contribuable est de plus en plus grevé d'impôts—en somme, n'est-il pas l'unique source de revenu des gouvernements à tous les niveaux—le Canada, comme pays, peut acquitter ces frais élevés et doit affecter les énormes dépenses nécessaires à l'enseignement car les autres solutions coûtent encore plus cher. Laisser les gens demeurer ignorants ou pas assez instruits, c'est appeler une aggravation d'autres problèmes, comme la délinquance juvénile.

Qu'est-ce qu'il en coûte d'être chômeur? Peut-on fournir des chiffres en valeurs humaines, en valeurs réelles dont se ressent notre produit national brut?

Qu'est-ce qu'il en coûte de manquer de personnel spécialisé pour réaliser pleinement le potentiel de notre pays? Voilà des questions qui demeurent sans réponse précise, mais on frémit à la pensée des dépenses réelles qu'il faudra peut-être payer si nous n'assumons pas toutes nos responsabilités en matière d'enseignement.

Le coût de l'éducation est une mise de fonds, selon moi, et le meilleur placement d'ordre humain que notre pays puisse faire, c'est dans nos jeunes, car ce sont eux qui nous rapporteront le plus. Évidemment, les pensions sont nécessaires, mais elles sont payées d'habitude aux gens au moment de leur retraite. Évidemment, les programmes d'assurance frais médicaux et d'assurance-santé sont nécessaires, car ils profitent à tous les Canadiens, mais sûrement pas dans la même mesure que l'éducation. Je le répète, ce sont les placements effectués maintenant pour l'éducation de nos jeunes qui rapporteront le plus. Par conséquent, dans tout ordre prioritaire, l'éducation, à mon sens, doit passer avant ces deux autres questions.